



Politique Internationale d'Achat de Bois

Version : décembre 2017

Sommaire

1. Champ d'application

2. Contexte

3. Responsabilité

4. Objectifs et actions

5. Responsabilités et contrôles

6. Partenariats et normes

« Veuillez noter que ce document est la traduction française du document officiel en allemand. Seule la version en langue allemande de notre Politique Internationale d'Achat de Bois fait foi. »

1. Champ d'application

La présente Politique Internationale d'Achat de Bois encadre l'achat des produits et emballages¹ en bois et issus de bois, pour le groupe ALDI Nord. Elle s'applique aux articles de marque propre² et aux articles de l'économat³, à la presse et aux supports publicitaires⁴ constitués ou issus des matériaux suivants :

- bois (massif, matériaux en bois)
- cellulose (papier, carton)
- viscose et matériau non tissé à base de cellulose⁵ (produits d'hygiène, d'entretien et ménagers)
- bambous⁵

La Politique Internationale d'Achat de Bois a un caractère contraignant pour nous et nos partenaires commerciaux. Elle fait l'objet d'un suivi continu et de vérifications approfondies. Elle ne se substitue pas aux exigences et obligations formulées par le service Qualité. Sa validité expire lors de la publication d'une version actualisée sur www.aldi.fr

Une collaboration ne sera possible qu'avec les partenaires commerciaux travaillant dans le respect de notre Politique Internationale d'Achat de Bois.

¹ Emballages de vente, emballages secondaires et de transport, conformément à la Directive 94/62 du Parlement Européen et du Conseil du 20 décembre 1994 sur les emballages et les déchets d'emballages. Les étiquettes et les protections en cellulose pour denrées alimentaires (ex : pour la viande fraîche) n'intègrent pas le champ d'application de la Politique Internationale d'Achat de Bois.

² Articles de l'assortiment central, régional, saisonnier, ponctuel et tests.

³ Les articles de l'économat sont les produits utilisés pour le fonctionnement interne comme les ramettes de papier, le papier à en-têtes, les cartes de visite, les autres articles de papeterie (ex : crayons de papier, cahiers) et autres produits constitués de bois à usage interne (ex : papier toilette, essuie-tout, serviettes en papier).

⁴ Publicité de vente (catalogues, flyers) publicité sur le lieu de vente (notamment affiches, étiquettes prix), brochures d'information, flyers et similaires.

⁵ Sauf vêtements, linge de maison et produits issus de fibres de bambou.

2. Contexte

La forêt est un écosystème central qui doit être préservé, et qui représente un habitat important pour les hommes, les animaux et les plantes. Elle représente également un réservoir d'eau potable important et, en cette période de changement climatique, joue un rôle de puits de carbone. Son exploitation durable, mais aussi sa transformation durable et la revalorisation des produits constitués de bois sont indispensables à la préservation du bois en tant que ressource, et à son maintien dans le long terme. Par ailleurs, il est nécessaire d'empêcher l'exploitation illégale du bois et de protéger les forêts menacées. Les forêts tropicales revêtent une importance particulière pour le groupe ALDI Nord. Il est donc nécessaire de prendre ses responsabilités dans la chaîne de valeur pour protéger une des ressources les plus précieuses de la Terre.

En s'appuyant sur le développement et la mise en œuvre de normes sociales, environnementales et économiques durables, ALDI Nord relève ces défis avec d'autres acteurs :

Sociaux⁶

- maintien des Droits de l'Homme et des normes internationales du travail de l'OIT⁷
- protection et maintien des populations autochtones
- lutte contre les conflits autour des droits et ressources fonciers

Environnementaux

- promotion d'une exploitation forestière durable
- préservation et maintien des forêts et de la biodiversité
- lutte contre la déforestation croissante
- lutte contre le changement climatique et ses conséquences, comme l'accroissement des périodes de sécheresse, d'inondation et d'invasion de parasites

Économiques

- augmentation des rendements grâce à une exploitation forestière durable
- répression de la corruption et du crime organisé
- réduction de la concurrence avec d'autres ressources.

⁶ Le Code de conduite BSCI fait partie intégrante de nos relations commerciales et oblige nos fournisseurs et leurs producteurs à assumer leur responsabilité sociale. Plus d'informations à l'adresse suivante : bsci-intl.org.

⁷ Organisation Internationale du Travail.

3. Responsabilité

L'utilisation durable et la préservation des ressources naturelles fait partie intégrante de la responsabilité de l'entreprise ALDI Nord. En tant qu'entreprise internationale de commerce alimentaire, nos décisions ont un impact économique tout au long de la chaîne d'approvisionnement, notamment à travers nos Politiques d'Achat spécifiques aux produits. Avec la Politique Internationale d'Achat de Bois, nous soutenons non seulement des actions de protection mais aussi d'utilisation durable du bois comme ressource pour une création de valeur durable.

Aperçu de nos objectifs :

- I. *Promotion d'une exploitation forestière durable*
- II. *Basculement international des produits et emballages en bois et issus de bois vers des matières recyclées et/ou certifiées*
- III. *Augmentation de la recyclabilité et de la durabilité environnementale*
- IV. *Transparence et traçabilité*
- V. *Communication transparente et sensibilisation des parties prenantes à l'importance d'une exploitation forestière durable*

4. Objectifs et actions

ALDI Nord fixe des objectifs et déploie des actions pour un achat durable de produits et d'emballages en bois ou issus de bois grâce à une étroite coordination entre les services Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, Achats et Qualité sans oublier ses partenaires commerciaux. Ainsi, ALDI Nord prend en compte les recommandations des parties prenantes concernées.

I. Promotion d'une exploitation forestière durable

Nous nous engageons avec nos partenaires commerciaux pour une protection de la forêt et une exploitation durable des forêts et pour une création de valeur durable. Nous excluons les types de bois menacés et le bois issu de forêts protégées (zones protégées, réserves naturelles, parcs nationaux, forêts tropicales, forêts primaires), à l'exception de matières premières issues d'exploitation forestière certifiée durable. Nous demandons à nos partenaires commerciaux le respect de l'ensemble de la réglementation européenne et du devoir de vigilance applicables à l'exploitation forestière.

Nous nous appuyons sur des normes reconnues⁸ qui garantissent et promeuvent une exploitation forestière responsable ou une transformation respectueuse de l'environnement, comme le Forest Stewardship Council® (FSC® N001589), le Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (PEFC) ou l'Écolabel européen.

Le FSC est membre de l'**International Social and Environmental Accreditation and Labelling Alliance (ISEAL)** et contribue à une promotion internationale, à une représentation légitime et à un contrôle régulier des objectifs et des normes de durabilité dans le secteur du bois.

⁸L'utilisation des normes peut varier en fonction des pays ALDI Nord.

II. Basculement international des produits et emballages en bois et issus de bois vers des matières recyclées et/ou certifiées

ALDI Nord est présent dans neuf pays européens. Le groupe propose déjà une vaste gamme de bois, de produits et d'emballages issus de bois certifié durable. Notre objectif est d'accroître notre offre en produits et emballages en bois ou issus de bois certifiés durables. Par ailleurs, nous nous engageons pour une utilisation, autant que possible, de matériaux recyclés.

Produits en bois et issus de bois

Notre objectif international consiste **d'ici fin 2020 à basculer 100%** du bois et des produits issus de bois intégrant le champ d'application défini, sur des qualités certifiées. Nous acceptons ainsi les normes **FSC⁹** et **PEFC¹⁰**, ainsi que l'**Écolabel européen** ou toute autre norme similaire qui encourage une exploitation forestière durable et/ou une transformation du bois respectueuse de l'environnement.

A partir du 1er janvier 2018, nous acceptons les produits constitués de bois tropical ou issus de bois tropical et les produits issus de pays à risque selon le BSCI¹¹ uniquement s'ils attestent d'une certification valide selon la norme FSC¹².

Emballages

Notre objectif international consiste **au plus tard d'ici fin 2020 à basculer 100%** des emballages (de vente, de transport et emballages secondaires) achetés, vers une qualité certifiée durable ou recyclée, et ce, en fonction de la disponibilité en qualités certifiées. Les stocks d'emballages en cours seront écoulés, afin de préserver les ressources.

Pour les emballages de vente, nous acceptons uniquement de la fibre vierge et des matériaux recyclés certifiés selon les normes **FSC¹³**, **PEFC¹⁴** ou toute autre norme comparable qui encourage une exploitation forestière durable.

Pour les emballages de transport et les emballages secondaires, nous acceptons de la fibre vierge et des matériaux recyclés certifiés selon les normes **FSC¹⁵** et **PEFC¹⁶** ou toute autre norme comparable qui encourage une exploitation forestière durable. Nous acceptons également les emballages de transport et les emballages secondaires attestant d'une composition minimum de 70% de matériaux recyclés, même sans certification.

^{9, 13, 15} FSC 100%, FSC MIX et FSC recyclé

^{10, 14, 16} PEFC, PEFC recyclé

¹¹ Plus d'informations à l'adresse suivante : <http://www.bsci-intl.org/>

¹² FSC 100 % et FSC MIX

III. Augmentation de la recyclabilité et de la durabilité environnementale

Nous souhaitons non seulement rendre plus durable la qualité et l'emballage de nos produits, mais aussi leur traitement et leur valorisation. Dans ce cadre, nous prenons la responsabilité de la phase d'utilisation du bois et de nos produits et emballages issus de bois.

Encres contenant des huiles minérales

Afin d'améliorer la qualité du papier recyclé dans les pays d'ALDI Nord, nous nous engageons contre l'utilisation d'encre contenant des huiles minérales. En étroite collaboration avec nos fournisseurs, nous travaillons au développement de l'utilisation d'encre exemptes d'huiles minérales pour l'impression de nos emballages issus de bois. Cela permet de réduire la quantité d'huiles minérales entrant dans la phase de recyclage et accroître la qualité des matériaux recyclés issus de bois.

Blanchiment du papier¹⁷

Afin de rendre plus durable le processus de blanchiment du papier, nous recommandons à nos partenaires commerciaux d'utiliser des matériaux qui ont été traités de manière durable. Pour réduire l'impact environnemental généré par le blanchiment de la cellulose sur les eaux réceptrices, nous nous engageons en faveur de l'utilisation de papier dit TCF (sans chlore ou dérivé de chlore).

IV. Transparence et traçabilité

La transparence et la traçabilité sont deux critères fondamentaux pour ALDI Nord lors de l'achat et la commercialisation de bois, produits et emballages issus de bois. Par conséquent, nous demandons à nos fournisseurs une traçabilité parfaite de tous les produits et emballages intégrant le champ d'application de notre Politique Internationale d'Achat de Bois. Sur demande, nos fournisseurs doivent être en mesure de pouvoir fournir toutes les informations sur l'origine botanique et géographique ainsi que les certificats des produits. Par ailleurs, nous faisons analyser aléatoirement par des laboratoires indépendants les types et origines de bois contenues dans nos produits.

¹⁷ Conformément à la décision d'exécution 2014/687/EU de la Commission du 26/09/2014.

V. Communication transparente et sensibilisation des parties prenantes à l'importance d'une exploitation forestière durable

Seule une action concertée de tous les acteurs concernés permettra de promouvoir une exploitation forestière durable.

ALDI Nord s'engage ainsi à pleinement informer ses collaborateurs, clients et partenaires commerciaux du contexte et des objectifs liés à une exploitation forestière durable et à les sensibiliser à l'importance du sujet.

ALDI Nord concrétise ces engagements à travers :

- des circulaires, des flyers et en intégrant la présente Politique d'Achat dans le programme de formation interne
- le catalogue hebdomadaire et différentes brochures
- nos sites internet, sur les pages dédiées aux consommateurs à propos de durabilité et de qualité, ainsi que sur celles consacrées aux certifications obtenues, reconnues à l'échelle internationale
- la mise en avant de bois certifié ou de produits constitués de bois certifié issu d'une exploitation forestière durable.

5. Responsabilités et contrôles

ALDI Nord s'engage à contrôler régulièrement ses objectifs en matière d'achat durable de bois, produits et emballages issus de bois et définira le cas échéant des objectifs et des actions supplémentaires. Par ailleurs, nous échangeons constamment avec des partenaires externes comme des fournisseurs, des ONGs, des experts scientifiques et d'autres parties prenantes.

Pour les acheteurs d'ALDI Nord, le respect de cette Politique Internationale d'Achat de Bois et des objectifs qu'elle contient est obligatoire lors des processus d'appel d'offres et d'achat.

ALDI Nord a informé ses fournisseurs sur le champ d'application et les objectifs de la Politique Internationale d'Achat de Bois. Les fournisseurs de bois, de produits et d'emballages issus de bois s'engagent contractuellement à chaque commande à respecter ces prescriptions. ALDI Nord demande à ses fournisseurs à ce que les exigences en matière d'achat durable de bois, de produits et d'emballages issus de bois soient intégrées dans leurs systèmes de management afin de garantir une vérification continue du respect des normes. ALDI Nord se réserve le droit de faire réaliser par des tiers, auprès de ses fournisseurs, des contrôles aléatoires du respect du cahier des charges.

Afin d'atteindre ses objectifs, ALDI Nord s'appuie depuis toujours sur une collaboration fiable et étroite avec ses fournisseurs. Nous partageons avec nos partenaires commerciaux la responsabilité de la préservation des ressources naturelles et travaillons donc ensemble à l'atteinte des objectifs formulés dans la présente Politique d'Achat. ALDI Nord salue toute initiative ou projet individuel de fournisseur sensibilisant à la préservation de la forêt et informant des actions menées et de leurs développements.

La direction et les responsables d'ALDI Nord seront régulièrement informés de l'état d'avancement du déploiement.

6. Partenariats et normes



La marque de la
gestion forestière
responsable

Forest Stewardship Council® (FSC®)

Le label FSC identifie le bois et les produits composés de bois qui sont issus de la gestion forestière responsable, selon des normes environnementales et sociales mondiales. La gestion forestière FSC est définie selon dix principes à respecter pour la fabrication de produits en bois ou en papier certifiés FSC tels que la non exploitation de forêts protégées, le respect des droits des populations indigènes et l'équilibre à long terme du domaine forestier. Puis une parfaite traçabilité est établie tout au long de la chaîne de production jusqu'au produit fini. Le certificat est délivré par un tiers indépendant et vérifié tous les ans.
fr.fsc.org/fr-fr



Promouvoir la gestion
durable de la forêt
www.pefc-france.org

Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (PEFC)

Le label PEFC identifie le bois et les produits composés de bois issus de l'exploitation forestière responsable. PEFC est l'acronyme de « Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes » (Programme de reconnaissance des certifications forestières) : un système transparent et indépendant qui vise à garantir une exploitation durable des forêts. Les exigences de PEFC contiennent des critères environnementaux, sociaux et économiques qui doivent être respectés pour l'attribution du logo PEFC. Ainsi, la forêt n'est pas exemple plus seulement abattue pour ensuite repousser, c'est l'intégralité de son rôle d'habitat d'animaux et de plantes qui est assuré. Par ailleurs, les droits des êtres humains qui vivent dans et/ou de la forêt sont garantis. Le respect des critères est régulièrement contrôlé par des organisations indépendantes.
www.pefc-france.org/



Écolabel européen

L'Écolabel européen, aussi appelé label écologique européen, a été créé en 1992 par la Commission européenne. Il est décerné aux produits et services qui sont plus respectueux de l'environnement que d'autres produits et services comparables.
www.ecolabels.fr/fr/



Plus d'informations sur nos activités en matière
de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise sur aldi.fr

ALDI CENTRALE D'ACHAT ET CIE
13, rue Clément Ader,
Parc d'activité de la Goële
F - 77230 Dammarin-en-Goële

